

Préavis de grève à la Poste

SOCIAL. La Poste de la Réunion met en garde ses clients contre le risque de perturbations dans le paiement des prestations sociales les 5 et 6 août. Les organisations syndicales CGT et SUD PTT ont déposé le 29 juillet un préavis de grève pour les 5 et 6 août concernant l'ensemble du personnel de la Poste. Les représentants des deux organisations syndicales ont été reçus dès le 1^{er} août pour tenter de désamorcer le conflit.

Versement du solde des aides bovines 2015

AGRICULTURE. La direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de La Réunion informe que le versement du solde de l'aide au maintien et au développement du cheptel allaitant (ADMCA) et de la prime à l'abattage des bovins (PAB) sera effectué à partir du 16 août 2016. Le paiement du complément « veaux », en préparation, doit intervenir prochainement. Une cellule d'urgence pour l'appui aux exploitations ayant des difficultés de trésorerie a été mise en place par la DAAF et la chambre d'agriculture le 1^{er} juin 2016. Elle propose un accompagnement visant à soulager la trésorerie des éleveurs et met en œuvre des actions ciblées sur l'endettement bancaire.

Les sentinelles du juste prix

CONSOMMATION. Les prix affichés dans les grandes surfaces sont-ils toujours les bons ? N'y-a-t-il jamais d'abus entre la promesse des publicités et la réalité ? Armés d'une infinie rigueur, Guy Fortier et Désiré Didier, de l'UFC-Que Choisir veillent au grain.

Par courtoisie, on ne citera pas le nom de la grande-surface concernée. L'anecdote remonte à plusieurs mois déjà. Alors qu'il fait ses courses dans une grande enseigne Saint-Pierroise, Guy Fortier découvre que des tranches de lards crues sont positionnées sous les pieds du matériel frigorifique. Il le signale à la direction et apprend que le lard placé ainsi a été utilisé pour déplacer plus rapidement les meubles et que les employés ont oublié de les retirer.

Depuis cette histoire, l'homme a signalé d'autres dysfonctionnements comme les congélateurs censés tourner à -18° C mais dont la température dépassait 0°.

La grande-surface concernée a aujourd'hui rectifié le tir. Mais Guy Fortier, lui, a été interdit de magasin. «*Un des responsables m'a prix en grippe et a fini par trouver un prétexte pour m'interdire l'entrée*», affirme-t-il.

Membre de l'UFC-Que Choisir Réunion, Guy Fortier reconnaît que ces situations sont des cas extrêmes. Depuis environ 4 ans, il sillonne les

grandes surfaces du Sud à la recherche des erreurs d'affichage de prix ou du non-respect de la législation. «*Le plus souvent, je constate que les prix par lot sont plus importants que les prix à l'unité. Les différences vont de quelques centimes à plusieurs euros. Par exemple, pour un pack de six bières, le prix à l'unité était de 95 centimes. Or, le pack était vendu 5,95 euros, soit 25 centimes de plus que si vous achetez les six bières à l'unité. J'ai constaté un écart encore plus important sur des bouteilles d'eau pétillantes. La différence s'élevait à 2,51 euros!*».

NE PAS HÉSITER À SE FAIRE ENTENDRE

«*Les grandes-surfaces font payer l'emballage !* dénonce Désiré Didier, le président de l'UFC-Que Choisir Réunion. *La réaction que devraient avoir les consommateurs, c'est de déchirer l'emballage pour acheter les produits à l'unité.*»

Quand il constate des erreurs, Guy Fortier fait remonter l'information au magasin qui fait généralement nécessaire pour les corriger. «*On ne peut pas dire que ces écarts de prix soient in-*

attentionnels. Il y a parfois des problèmes informatiques et nos remarques sont le plus souvent suivies d'effet», reconnaît Didier Désiré.

Celui conseille toutefois aux consommateurs de rester vigilants. «*Les erreurs en caisse sont nombreuses. Les écarts entre les prix affichés et facturés peuvent aller de quelques euros à plusieurs dizaines d'euros selon les produits.*»

Et parfois, le diable se cache dans les détails. Comme ces deux fromages vendus 1,30 euro le kilo. «*Le magasin s'était trompé dans les unités. Il aurait dû écrire 1,30 euro les deux. Mais j'ai quand même réclamé de payer le prix affiché. Soit 7,8 centimes les deux fromages de 30 grammes!*».

S'il n'est pas évident de se faire respecter dans les grandes surfaces, Désiré Didier donne un dernier conseil : «*Le Réunionnais est souvent gentil. Il peine à faire valoir son droit. Mais si vous faites du bruit, les magasins vous écouteront. Il faut aller jusqu'au bout car la plupart du temps, les professionnels comptent sur votre découragement.*».

J.-Ph. Lutton



Guy Fortier (à gauche) et Désiré Didier surveillent de près les pratiques des grandes-surfaces

L'UFC-Que choisir préfère régler les conflits à l'amiable

L'association de consommateurs dont le siège est basé à Saint-Joseph tient des permanences régulières à Saint-Pierre, Saint-Paul, au Tampon et à Sainte-Marie. Elle accompagne les consommateurs dans leurs différentes démarches. «*Nous avons suivi un consommateur qui a dû changer les injecteurs de sa voiture au bout de 30 000 kilomètres. Normalement ces pièces peuvent durer 200 000 kilomètres mais le concessionnaire n'a pas voulu prendre en charge le coût de leur remplacement. Le dossier est aujourd'hui devant le tribunal*», affirme Désiré Didier, le président de l'UFC-Que Choisir Réunion. Habituellement, l'association privilégie le règlement des affaires à l'amiable. Mais conseille parfois de porter plainte. «*Une grande surface de bricolage avait vendu deux fois une même marchandise. C'est totalement illégal!*», détaille Désiré Didier.

L'UFC-Que Choisir Réunion compte 300 adhérents. Il faut obligatoirement faire parti de l'association pour bénéficier de ses services.

Contact : 0262 45 24 44 ou 0693 91 50 64

Site internet: <http://lareunion.ufcquechoisir.fr/>